

Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 22.05.2018 à Louvain

Présents : B. Danhieux, P. De Mot, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, F. Lievens, P. Moons, F. Soetaert, T. Pierloot.
Excusé : T. Marique

1. Communication du président

- Le Président félicite les vainqueurs de la coupe de Belgique 2018 (Hubo Initia Hasselt pour les messieurs et HB Sint-Truiden pour les dames) ainsi que tous les clubs qui ont remporté un titre national (Ap. Kortrijk en D2 nationale Messieurs, DHC Overpelt en D2 nationale Dames, plus les équipes féminines du HC Schoten en M16, du HC Atomix en M18 et de Uilenspiegel Wilrijk en M19.
- P. Moons communique officiellement la signature d'une convention de collaboration avec M. Arnaud Calbry qui devient l'entraîneur de l'équipe nationale seniors messieurs. Le président de l'USDK Dunkerque a également signé cette convention.

2. Approbation du PV de la réunion du 19.04.2018

- Suite à la demande de J.F. Hannosset, modifier le 2^{ème} point des « Divers » comme suit :
Concernant l'organisation des finales URBH « jeunes », seul le HC Visé BM a envoyé une soumission de 500 €. JF Hannosset fait remarquer que cette soumission ne remplit pas les conditions édictées dans l'appel à soumissions et qu'il faut absolument respecter les demandes et agir ainsi en transparence avec tous les clubs. Il est donc décidé qu'un nouvel appel d'offre sera publié en spécifiant que l'attribution de cette activité serait faite à la meilleure offre chiffrée reçue pour le 30.04.18.
- Le P.V. est approuvé et peut être publié dans les JO.

3. Trésorerie

- Le Président déclare qu'il faut rester prudent au niveau des dépenses et que la situation est plus ou moins sous contrôle au 30.04.2018.
- A J.F. Hannosset qui se réfère à un mail envoyé par P. Chapaux ce même 22.05.18 à 18H58, P. Moons répond qu'il sera traité à la prochaine réunion.
Concernant la situation d'E. Dupain, et faisant suite à un post sur le mur Facebook de ce dernier, F. Soetaert rappelle qu'il n'est plus employé par la VHV mais que celle-ci verse chaque mois une contribution pour le paiement des services rendus par l'intéressé pour l'URBH.
- J.L. Dessart fait remarquer que les comptes de la coupe de Belgique ne sont pas encore clôturés.

4. Euro 2022

- P. Moons a participé à une réunion à Paris, le 16.05.18, avec les représentants des fédérations espagnole, française et de Keneo.
Concernant le contrat transmis par l'EHF., P. Bana a pris contact avec différentes autres fédérations concernées (Danemark, Suisse, Allemagne, Hongrie et Slovaquie) afin d'envoyer un courrier commun à l'EHF pour faire part de remarques importantes à propos d'un document de 122 pages (+ 3 annexes) envoyés aux fédérations le 28.04.18. Celui-ci a été analysé par les responsables des fédérations et par Keneo de même que par un expert de la Vlaamse Gemeenschap.
Différentes demandes reprises dans ce contrat ne peuvent être acceptées par les fédérations et il ne sera pas signé par les intéressés sans plusieurs changements importants. Le courrier sera transmis à l'EHF le 24.05 et des discussions avec les représentants de l'EHF pourront avoir lieu durant le Final 4 de Cologne. Au départ, il s'agissait de transmettre le contrat signé à l'EHF pour le 18.05 puis la date a été reculée au 15.06.18. Une réunion des fédérations avec les responsable de l'EHF pourrait avoir lieu le 04.06.18 à Vienne.
La réponse de la Vlaamse Gemeenschap concernant la subvention accordée pour cette organisation devrait parvenir à l'URBH fin mai ou début juin.
Tenant compte de l'Euro de volley-ball organisé en 2019 avec 6 équipes à la Lotto Arena, il apparait que, si on fait une proportionnelle, le budget de l'Euro 2022 pourrait être ramené à +/- 1.250.000 €. Sans réponse positive de Sport Vlaanderen d'ici le début du mois de juin, l'URBH ne s'engagera pas. Une réunion du C.E.P. est programmée au 05.06.18 afin de pouvoir prendre une décision ferme et définitive sur base d'éléments concrets.
- J.L. Dessart estime qu'en vue de cette compétition, notre sélection nationale devra être bien préparée avec des aides supplémentaires espérées du COIB, de l'ADEPS et de Sport Vlaanderen.
- Il apparait évident qu'en cas d'attribution de l'organisation au trio BEL-ESP-FRA, il s'agira de mobiliser le monde du handball et de faire de cet Euro un objectif commun de succès.
P. Moons ajoute que, si certains ont le sentiment qu'on ne peut pas y arriver, il ne fallait pas donner le feu vert l'année dernière.

5. Cadre technique

- Le but est d'avoir un cadre technique à partir du 01.06.18. Nous avons une direction technique qui s'occupera de toutes les sélections nationales (RW, M20, M18, M15, BA, W19).
L'analyse des différentes candidatures s'est faite d'une manière très professionnelle.
Cette direction technique est composée de M. Kranzen (coordinateur), J. Vandenberg et J. Vonckx et elle aura également pour mission de désigner le T2, le kiné et le team manager. En ce qui concerne le T2, il semble évident que l'intéressé devra disposer du diplôme requis.
M. Kranzen sera rétribué. J.L. Dessart estime, par conséquent, que toute la charge de travail de cette direction technique ne devra pas reposer sur les seules épaules de J. Vandenberg et J. Vonckx, lesquels doivent déjà assumer énormément de travail pour leur ligue d'origine.

6. Licence club

- Une réunion BENE League est programmée au 06.06.18 et à cette occasion P. Moons transmettra aux représentants néerlandais le document qui a été entériné par le CEP et que F. Soetaert va relire d'un point de vue juridique.
S'agissant de la compétition M23, P. Moons rencontrera son homologue de la NHV le 28.06.18 afin de discuter du sujet. Le président ajoute que si une décision devait être prise, elle ne pourrait être d'application qu'à partir de la saison 2020/2021.

7. Marketing - Communication

- Le président a rencontré J. Stryckers et un accord de collaboration a été trouvé sur base d'un pourcentage évolutif accordé pour tout sponsoring financier apporté par l'intéressé. Une indemnité forfaitaire mensuelle est prévue pour ce dernier.

8. Divers

- P. De Mot fait référence au mail qu'il a envoyé le jour même, concernant le règlement pour les montants supplémentaires ainsi que les remises de match. P. Garcia y a répondu.
- F. Lievens déclare que, concernant la feuille de match électronique, la volonté de la VHV. est également de parvenir à mettre en place un système qui pourra être implémenté au niveau belge.
- Les propositions de modifications des règlements URBH transmises par le S.G. seront examinées lors de la prochaine réunion du conseil d'administration de la VHV.
- Il sera ajouté dans le règlement l'obligation pour chaque club de BENE League (30 places), D1 Nationale (20 places) et D2 Nationale (10 places) d'acheter des tickets pour assister aux rencontres de l'équipe nationale seniors messieurs.
- Faisant suite à une proposition de P. Moons, le CEP marque son accord pour que les réunions se tiennent le 3^e jeudi du mois de 19h30 à 21h30 heures et que les dates soient déterminées de manière fixe. L'AG serait fixée en juin et plus en mai. M. Kranzen et J. Stryckers seraient invités à l'AG ainsi qu'au CEP lorsque cela sera nécessaire. Le fait d'inviter un représentant des clubs de BENE League au CEP est également évoquée. Cette personne devrait être élue par l'ensemble des clubs participant à cette compétition.
- A. J.F. Hannosset, qui se réfère à un de ses mails par lequel il demandait à pouvoir relire le contrat du nouvel entraîneur des Red wolves, P. Moons répond que celui-ci a été vérifié par F. Soetaert. Tout administrateur souhaitant prendre connaissance de ce contrat peut le consulter au secrétariat URBH mais celui-ci ne sera pas transmis par mail.

Prochaine réunion le mardi 05.06.2018.